

 Ce contenu a été archivé le 24 juin 2013.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».



SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL

Le SIMDUT – Une responsabilité partagée où les...

FOURNISSEURS

qui fabriquent, importent, distribuent, remballent ou vendent des produits contrôlés en vertu de la **Loi sur les produits dangereux** et du **Règlement sur les produits contrôlés** :

- déterminer lesquels de leurs produits sont contrôlés
- évaluer les renseignements à jour sur les dangers que leurs produits contrôlés posent pour la santé et la sécurité
- transmettre/obtenir ou préparer la fiche signalétique comme et étiqueter le produit comme condition de vente/importation

EMPLOYEURS

qui achètent, utilisent, déploient, fabriquent ou éliminent des produits contrôlés en vertu des lois fédérales, provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail qui régissent le SIMDUT :

- s'assurer que tous les produits contrôlés sur place sont bien étiquetés et que leurs fiches signalétiques sont à jour et accessibles
- fournir l'éducation et la formation aux travailleurs et appliquer les mesures de contrôle appropriées au milieu de travail afin d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs

TRAVAILLEURS

qui utilisent, manipulent ou éliminent des produits contrôlés ou qui sont exposés à de tels produits en vertu des lois fédérales, provinciales et territoriales en matière de santé et de sécurité au travail qui régissent le SIMDUT :

- participer au programme de sensibilisation et de formation sur les produits contrôlés
- prendre les dispositions nécessaires pour assurer leur propre protection et celle de leurs collègues
- aider à cerner et à éliminer les risques

www.hc-sc.gc.ca/simdut

Votre porte pour le SIMDUT sur le « Web »



Système d'information sur
les matières dangereuses
utilisées au travail